AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

226C0562
FR0000130395-FS0368

21 avril 2026

Déclaration de franchissement de seuil et déclaration d'intention
(article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

REMY COINTREAU

(Euronext Paris)

1. Par courrier reçu le 21 avril 2026, la société FIL Limited[1] (Pembroke Hall, 42 Crow Lane, Hamilton, Bermudes), a déclaré avoir franchi indirectement en hausse, le 17 avril 2026, le seuil de 10% du capital de la société REMY COINTREAU et détenir, indirectement, 5 268 828 actions REMY COINTREAU représentant autant de droits de vote, soit 10,02% du capital et 6,48% des droits de vote de cette société[2], répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Fidelity Investments Canada ULC	5 216 711	9,92	5 216 711	6,41
FIL Investment Management (Singapore) Limited	15 100	0,03	15 100	0,02
FIL Investments International	37 017	0,07	37 017	0,05
Total FIL Limited	**5 268 828**	**10,02**	**5 268 828**	**6,48**

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions REMY COINTREAU sur le marché.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 6° du code de commerce et de l'article 223-14 IV du règlement général, le déclarant a précisé détenir 15 100 actions REMY COINTREAU (prises en compte dans la détention visée ci-dessus) résultant de contrats de « *put options* », à dénouement physique, exerçables jusqu'au 15 mai 2026.

2. Par le même courrier, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

« Les actions de la société REMY COINTREAU mentionnées dans la déclaration de franchissement de seuil, déposée par FIL Limited en date du 17 avril 2026, sont détenues par des fonds d'investissement et des comptes gérés par FIL Investments International, Fidelity Investments Canada ULC et FIL Investment Management (Singapore) Limited, filiales indirectes de FIL Limited (collectivement « Fidelity »).
FIL Investments International est enregistrée auprès de la Financial Conduct Authority (FCA) du Royaume-Uni en tant que gestionnaire d'investissement, conformément à la loi de 2000 sur les services et marchés financiers (Financial Services and Markets Act 2000).
Fidelity Investments Canada ULC est enregistrée auprès de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario en tant que (entre autres) gestionnaire de fonds d'investissement et gestionnaire de portefeuille. FIL Investment Management (Singapore) Limited est agréée et réglementée à Singapour par l'Autorité monétaire de Singapour en tant que titulaire d'une licence de services des marchés de capitaux et conseiller financier exempté.

[1] FIL Limited est une société holding d'un groupe indépendant de sociétés, agissant pour le compte de fonds, communément dénommée Fidelity Investments (cf. communiqué du 24 avril 2008).
[2] Sur la base d'un capital composé de 52 589 879 actions représentant 81 334 060 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

L’acquisition d’actions de la société REMY COINTREAU par FIL Limited, s’inscrit dans le cadre normal de son activité de société de gestion de portefeuille menée sans intention de mettre en œuvre une stratégie particulière à l’égard de la société REMY COINTREAU ni d’exercer, à ce titre, une influence spécifique sur la gestion de cette dernière.
Fidelity n’agit pas de concert avec un tiers et n’a pas l’intention de prendre le contrôle de la société REMY COINTREAU ni de demander sa nomination ou celle d’une ou plusieurs personnes comme administrateur, membre du directoire ou du conseil de surveillance. »
